

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence			
20260306CA01			
Objet de la délibération			
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2025			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8
Date de la convocation			
20/02/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2025

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 31 octobre 2025 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 octobre 2025.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil d'Administration

COMPTE RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Chaumont, le 31 octobre 2025

Référence : 20251031-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20260306CA01

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 31 octobre 2025 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (7) :

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
 - M. Etienne MARASI
 - M. Frédéric FABRE
- État :
 - Mme Régine PAM
 - M. Justin VANCAPPEL - (*en visioconférence*)
 - Mme Florence FORIN - (*en visioconférence*)

Administrateurs du collège « institutionnel » excusés (4) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à M. Paul FOURNIE), M. Luc CHATEL

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA (pouvoir à M. Etienne MARASI)

État : M. Christopher MILES (représenté par M. Justin VANCAPPEL)

Participait à la réunion l'administrateur du collège « technique » (1) :

- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés - (*en visioconférence*)

Administrateurs du collège « technique » excusés (7) :

- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)
- M. Toan VU-HUU (Alliance graphique internationale - AGI - France)

Participaient à la réunion les personnes invitées (5) :

- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Christophe LASSERTEUX (Agent comptable)
- M. Guillaume THIRARD (Commissaire du Gouvernement)

Personnes invitées excusées (7) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- Mme Lucille STEINHILBER (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Jimmy WEIDNER (Préfecture de la Haute-Marne)

A 14 h 30, 7 membres du collège « institutionnel » sont présents et 2 membres ont donné pouvoir, soit 9 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de CHAUMONT, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Avant tout, M. le Président tient à c
2025 qui vient tout juste de se terminer.

Il veut saluer le succès de cette Biennale tout à fait remarquable.

M. le Président rappelle que pour le week-end d'inauguration, le Signe a accueilli 18 000 visiteurs, pour une Ville de 22 000 habitants.

Au total, depuis l'ouverture en mai jusqu'à la clôture fin octobre, la Biennale a attiré 29 652 visiteurs.

Le concours international de l'affiche a reçu 1 500 projets avec 5 prix dont 2 de l'Académie des Beaux-Arts.

M. le Président indique que ces projets venaient de France, d'Europe mais également d'Asie ou d'Amérique.

Cela caractérise maintenant le Centre du graphisme dans son caractère national, qui a été reconnu par le Ministère de la Culture avec le label de Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National, mais également devenu, pas une référence mais presque, dans le graphisme et le design sur le plan international.

Et cela s'est vu lors de week-end d'inauguration où beaucoup de jeunes et de graphistes sont venus du monde entier.

M. le Président dit que c'est une évolution formidable, extrêmement positive, et remercie infiniment l'équipe du Signe, à commencer par Jean-Michel GERIDAN, pour leur travail remarquable, avec des expositions très intéressantes, ainsi que toutes les activités qui ont eu lieu autour de cette Biennale.

M. le Président remercie également les grands soutiens du Signe, à commencer par la Ville de Chaumont qui confirme année après année son soutien extrêmement important dans cette activité autour du graphisme et du design.

Tellement important que la Ville de Chaumont est devenue la Ville du graphisme également.

M. le Président remercie bien sûr les autres contributeurs, que ce soit le Ministère de la Culture à travers la DRAC, mais aussi la Région Grand Est, ainsi que les autres collectivités qui soutiennent le Signe depuis le début et cela sans défaillir.

Tout cela est extrêmement positif, va dans le bon sens.

Encore merci pour ce très beau succès.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y aura un bilan plus complet en 2026.

Il peut déjà dire qu'il y a eu 2 696 visiteurs au mois de juin, ce qui correspond au double d'une année normale. La Biennale a trouvé son public et en plus sert de moteur.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

En juillet et août, où c'est généralement la fréquentation a augmenté d'un tiers. Il y a eu un véritable effet ; effet également international puisque beaucoup plus de visiteurs ont choisi Chaumont comme Ville étape ou ont rendu visite à notre Ville.

Le mois d'octobre n'est pas tout à fait terminé, mais des chiffres viennent de parvenir.

3 707 visiteurs sont venus au Signe au mois d'octobre, tant pour la clôture que pour les événements et les conférences, ce qui est inédit ; soit un triplage de la fréquentation pour une clôture que l'on « joue » plutôt modeste.

M. le Président ajoute qu'un catalogue de la Biennale, qui est d'ailleurs fort bien fait, est à disposition.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 juin 2025 (délibération 20251031-CA-11)

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 30 juin 2025.

2. Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027 (délibération 20251031-CA-12)

Mme Virginie GUILLAUME indique que cette convention, qui concerne les années 2025-2026-2027, est passée en Commission Permanente à la Région Grand Est le 17 octobre dernier. Elle passera en Conseil Municipal de la Ville de Chaumont le 6 novembre prochain.

C'est aujourd'hui au tour du Conseil d'Administration du Signe de délibérer et de décider d'autoriser le Président à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs.

Celle-ci est accompagnée des annexes suivantes :

- le projet artistique et culturel ;
- les modalités d'évaluation et indicateurs ;
- les budgets prévisionnels 2025-2026-2027 ;
- le plan d'action en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) ;
- les engagements en matière de transition écologique (CACTE).

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Berger
Levrault

M. Paul FOURNIE indique que, pour Chaumont, le projet de délibération est passé en commission culture avec un avis favorable, puis en commission finances avec le même avis favorable.

Même s'il ne veut pas présupposer de ce que va voter l'assemblée délibérative, M. Paul FOURNIE ne doute pas qu'il y aura aussi un vote tout à fait positif.

En tout cas il y aura très certainement une issue positive pour la Ville de Chaumont.

M. Paul FOURNIE rappelle l'enjeu énorme ; non seulement d'un point de vue du principe Ville du graphisme et tout ce que cela peut apporter, et remercie aussi le succès remarquable que le Signe a connu ces derniers temps.

Il pense qu'il a encore favorisé une issue très positive à cette convention.

Il rappelle les moyens considérables d'un point de vue financier, que la Ville de Chaumont met ; pour une Ville, comme l'a effectivement rappelé M. le Président, de 22 000 habitants, un budget de 750 000 € en moyenne par an, qui est très important.

M. Paul FOURNIE remercie la DRAC, qui, depuis le début de l'aventure, a multiplié par 2 sa participation.

Il remercie également le Conseil Régional qui a multiplié par 3 sa participation pour arriver au niveau de l'État.

Il rappelle que la promesse originelle du Ministère de la Culture, il y a quelques années, était d'arriver au niveau de la Ville de Chaumont. Nous en sommes encore loin.

Il ne parle bien évidemment pas de la DRAC qui a fait un effort remarquable, il parle du Ministère central.

Il n'est visiblement pas évident d'aller décrocher des crédits puisque cela se passe toujours au niveau déconcentré, ce qui peut se comprendre. Nous pourrions peut-être imaginer que la DRAC réclame davantage de crédits à son Ministère de tutelle, même si l'actualité ne porte pas beaucoup d'optimisme de ce point de vue-là, mais, par principe, M. Paul FOURNIE se doit de le rappeler.

Il y a des enjeux qui sont importants.

La Ville de Chaumont a fait noter dans la convention qu'elle a géré en fonction de ses possibilités budgétaires.

D'ailleurs, M. Paul FOURNIE a remarqué que la Région avait mis une formulation un petit peu différente, un petit peu moins sécurisante.

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Quoi qu'il en soit, M. Paul FOURNIER, président du Centre National du Graphisme, remercie ses partenaires et membres fondateurs ; et même si l'effort n'est peut-être pas à la hauteur attendue à l'origine, il faut noter l'effort remarquable qui a été fait depuis quelques années et qui marque une confiance des partenaires et membres fondateurs.

Mme Florence FORIN indique que le Signe est effectivement un objet auquel le Ministère de la Culture, qu'il soit centralisé ou déconcentré, tient beaucoup, d'où l'importance du montant qui est accordé.

Le Ministère essaie, le plus possible, de mettre davantage, mais nous ne sommes pas dans une période extrêmement facile de ce point de vue-là.

Ce travail, d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, est aussi quelque chose qui assure pour l'avenir.

L'activité de cette structure à laquelle, Mme Florence FORIN le répète, le Ministère tient énormément, que ce soit à Paris ou dans le Grand Est.

M. Etienne MARASI confirme le travail qui a été qualifié de remarquable fait par le Signe sur la convention pluriannuelle d'objectifs mais aussi sur le CACTÉ (Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique), un travail exemplaire qui concerne surtout la transformation énergétique au sens large, de l'environnement aux mobilités.

S'agissant des budgets, M. Etienne MARASI précise que la Région attend et suit fébrilement les avancées du 1^{er} Ministre sur la construction du budget.

Les Régions sont des collectivités qui dépendent énormément des dotations de l'État, et pour moitié du budget des fractions de TVA.

La Région est donc très tributaire de Bercy et ne lève quasiment pas d'impôts.

Elle attend donc fébrilement la construction du budget pour savoir ce qu'elle va pouvoir faire l'année prochaine ; d'où les notions qui sont restées un peu vagues pour les débats d'orientation budgétaire et les constructions des budgets des structures.

M. Justin VANCAPPEL se joint aux mots de Mme Florence FORIN concernant tout l'intérêt que la Direction générale de la création artistique porte au Signe, labelisé, puisque le centre est un acteur majeur du graphisme en France.

M. Justin VANCAPPEL félicite également l'équipe du Signe pour cette Biennale très réussie, qui a bien fait parler d'elle. Il salue aussi l'engagement du Signe dans la démarche CACTÉ qui se traduira par la convention pluriannuelle d'objectifs.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Berger
Levrault

Mme Régine PAM dit à son tour l'intérêt particulier que porte l'État régional, en Région Grand Est, sur ce dossier.

Si le Préfet de Région est membre du Conseil d'Administration et, en s'appuyant sur la DRAC, fait porter sa voix, cela a aussi été un message qu'il a tenu à rappeler en venant honorer de sa présence, cette semaine même, et pour la première fois fouler le sol du Signe et en découvrir ses richesses, à la fois en termes de collections, d'événementiel et d'équipe.

Il a d'ailleurs rencontré ici la Maire de Chaumont, et, dans ce cadre-là, dire tout l'intérêt qu'il porte à l'activité menée dans cet établissement.

Mme Régine PAM croit qu'il est important de redire que, tant au niveau départemental qu'au niveau régional, l'État est aux côtés du Signe.

M. le Président remercie pour ces interventions.

Il n'y a pas plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président du Signe à signer la convention pluriannuelle d'objectifs.

3. Autorisation à engager une procédure de marché public pour le nettoyage des locaux et des vitreries du Signe (délibération 20251031-CA-13)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit d'un marché relancé par le Signe puisqu'il arrive à terme.

Ce marché avait été conduit jusqu'au 15 mars 2026 car le Signe s'était calé sur les 9 ans d'existence du GIP qui vient d'être reconduit par voie d'avenant pour 9 ans.

Cela permet de relancer les procédures de marchés publics.

Il est donc demandé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration de délibérer et de décider d'autoriser le Directeur Général :

- À lancer cette consultation et à engager le GIP dans le cadre d'un marché de prestation pour les services suivants :
 - nettoyage et entretien journaliers, hebdomadaires et mensuels des locaux du Signe pour un 1^{er} lot ;
 - nettoyage annuel des vitreries du Signe pour un 2nd lot ;

- affectation des personnels de ces tâches, mis à disposition des équipements et des fournitures des produits sanitaires pour la réalisation de ces prestations.

- À signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

M. Paul FOURNIE demande, lorsque l'on parle de vitrerie, si les façades en pierre sont concernées.

Mme Virginie GUILLAUME répond que non, c'est uniquement ce qui est en verre.

Elle précise que les façades ont été nettoyées par les services de la Ville il n'y a pas très longtemps.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter cette délibération.

4. Autorisation à engager une procédure de marché public de prestation de service « mission de surveillance de sites, de sécurité et sûreté des biens et des personnes » (délibération 20251031-CA-14)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est question, comme la précédente délibération, de relancer ce marché qui arrive également à terme le 15 mars 2026.

Il s'agit d'un marché public de prestation de service « mission de surveillance de sites, de sécurité et sûreté des biens et des personnes ».

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- À lancer une consultation et engager le GIP dans le cadre d'un marché de prestation pour la mission suivante :
 - Surveillance de sites, de sécurité et sûreté des biens et des personnes ;
- À signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Mme Virginie GUILLAUME revient sur

chargé de projet, mécénat et partenariat.

Pour rappel, il y a le poste de chargé de développement qui est encore vacant.

Avec le recul, cette fiche de poste a été revue. L'offre a été relancée il y a environ 15 jours.

Le Signe recherche un candidat qui sera notamment chargé du mécénat, du partenariat, du développement touristique et qui sera présent en tant qu'appui auprès de toute l'équipe pour le développement des réseaux et partenariat, que ce soit au niveau local ou national, voire même international.

La fiche de poste est jointe au tableau des postes. Le Signe souhaite la diffuser dès la semaine prochaine.

Mme Virginie GUILLAUME précise qu'il n'y a pas d'incidences au niveau budgétaire puisque la suppression des 3 postes permet de créer ce poste de responsable.

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Mme Véronique MARRIER s'interroge sur ce fameux poste concernant le mécénat et les partenariats dont nous parlons depuis assez longtemps et qui revient régulièrement, et la difficulté pour le Signe quant à ce recrutement.

Elle se demande comment le Signe a imaginé ce profil et comment est-ce que potentiellement cela peut s'intégrer finalement être un succès que de recruter cette personne.

M. Jean-Michel GERIDAN répond que, lorsque le Signe avait ce chargé de mécénat extérieur, hors de l'organigramme, pas mal de candidatures ont été reçues.

Cela tombait mal niveau timing, les questions de temporalité faisaient que le Signe était hors champ, mais cela a permis de redéfinir la fiche de poste et ce dont le Signe avait besoin par rapport au profil des personnalités existantes.

En pouvant réécrire cette fiche de poste, le Signe sait qu'elle correspond à certains profils déjà croisés.

M. Jean-Michel GERIDAN pense que le Signe en aura d'autres avec cela.

Il y avait des choses qui étaient un frein comme, par exemple, le fait que ce soit à Chaumont, le fait qu'il y ait aussi des difficultés à lever du mécénat dans l'ancienne Région Champagne-Ardenne et la Haute-Marne en particulier.

Le Signe a détecté les choses de manière plus fine et espère avoir des profils correspondants.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il va aussi falloir, avec la période, savoir diversifier les ressources propres du Signe, c'est une certitude.

5. Modification du tableau des postes 20251031-CA-15)

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Signe souhaite supprimer les 3 postes suivants :

- un poste qui porte les missions de gestionnaire facturation ;
Il est actuellement occupé par une personne qui est présente à temps non complet au Signe, à savoir 2 jours par semaine. Cet agent a dépassé l'âge de la retraite et souhaite partir d'ici 1 à 2 ans. Il est proposé de supprimer son poste à la date de son départ en retraite ;
- le poste de gestionnaire finances, poste vacant depuis un certain temps et pour lequel le Signe n'a pas réussi à recruter ;
- le poste de chargé de mécénat et de partenariat.

En contrepartie, le Signe souhaite créer un poste en filière administrative, catégorie A, poste à temps complet d'attaché qui porterait les missions de responsable administratif et financier.

Ce poste reprendrait les missions complètes au niveau finances, que ce soit ancien poste gestionnaire finances, ainsi que gestionnaire facturation.

L'idée est de recruter rapidement afin qu'il puisse y avoir un tuilage avec la gestionnaire facturation avant son départ en retraite.

En fait, le Signe reviendrait à ce qu'il y avait à un moment donné, notamment lorsque le précédent Secrétaire Général était présent et avait un responsable administratif et financier.

Au départ du précédent Secrétaire Général, le Signe avait tenté de faire sans responsable administratif et financier.

Mais le Signe a beaucoup de mal à recruter sur un poste de gestionnaire et se dit qu'un poste de responsable serait plus attractif et plus intéressant par rapport au recrutement.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que la structure est très jeune, elle n'a pas encore 10 ans.

Il fallait observer comment fonctionne l'organigramme en fonction des missions. Même si c'est presque terminé, le Signe est encore en rodage.

Il y a certains succès, mais parfois les intuitions n'étaient peut-être pas les bonnes même si cela fonctionnait assez bien sur papier.

Mme Virginie GUILLAUME indique que cela permet aussi de sécuriser les compétences administratives nécessaires à la gestion des finances notamment.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Pour l'instant, il y a eu d'assez b
librairie-boutique de la marque du Signe qui ont plutôt bien
marché et qui ont permis de compenser certaines baisses.
Il ne faut pas être naïf, il va falloir diversifier les ressources
du Signe et préparer le meilleur organigramme et la meilleure
équipe.
Avec les postes vacants, le Signe n'était jamais à 100 % à tous les
postes.
L'espoir du Signe est, qu'en 2027, pour la première fois de
l'histoire du Signe, 100 % des postes seront attribués.
Cela permettra de générer une force de frappe plus grande que
celle que le Signe avait auparavant.

M. le Président revient sur le sujet du mécénat.
Le Signe a fait pas mal d'investigations sur les possibilités de
mécénat. Malheureusement, c'est une action assez difficile,
d'abord sur le plan territorial. En fait, il est très compliqué de
tenir l'intérêt des entreprises pour participer à des actions de
mécénat, car elles ont probablement d'autres choses à faire.
C'est également la même chose au niveau national et M. le
Président pense que cela ne va pas s'améliorer.

Le Signe est très conscient des difficultés qu'il rencontre pour
ce genre de problème, comme beaucoup d'autres institutions
d'ailleurs, notamment artistiques.
M. le Président indique la nécessité d'aller de plus en plus vers
des partenariats.
Par exemple, le Signe a un partenariat avec l'Académie des
Beaux-Arts et qui n'est pas complètement négligeable.
Il faudra d'ailleurs les revoir pour renouveler le partenariat
pour les 3 ou 5 prochaines années.

Compte-tenu de ce qui se passe dans le domaine de l'art, du
graphisme, du design, il y a beaucoup de fondations qui se
créent, qui se développent.
Que ce soit en France ou à l'étranger, M. le Président croit qu'il
faut regarder les possibilités de partenariats.
C'est une autre forme de coopération mais qui peut très
certainement nous apporter beaucoup.
Il pense que ce sera un objectif important à développer en 2026.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe a des partenariats
assez efficaces, comme, par exemple, celui avec Lézard
Graphique pour la communication. Il y a aussi celui avec Arctic
Paper.
Certaines lignes ont baissé mécaniquement parce que le Signe a
des partenaires qui sponsorisent ses productions.
Mais il y a encore pas mal de choses à faire à cet endroit.

Sans en rajouter trop puisque, effectuant la question de la fragilité actuelle du mécénat globalement, Mme Florence FORIN confirme que ce que le Signe fait est extrêmement important.

Le Signe le fait déjà avec le mécénat de compétences, les partenariats, et c'est déjà très très bien.

Un recrutement peut sans doute aider à fluidifier un certain nombre de choses, il n'est reste pas moins que le Directeur et son Président sont les principaux vecteurs d'attractivité pour des futurs mécènes, qu'ils soient de compétences ou pas.

C'est très important l'action que mènent le Directeur et le Président dans cette direction-là.

Mme Florence FORIN rappelle qu'il y a, au sein de la DRAC, un secteur du mécénat qui a été créé il y a 1 ou 2 ans, avec une personne qui est tout à fait à la disposition du Signe pour donner des conseils ou apporter des idées.

Mme Florence FORIN peut mettre le Signe en contact avec cette personne qui est Mme Isabelle Boucher-Doigneau, dont c'est la mission principale au sein de la DRAC.

M. Etienne MARASI indique qu'il y a également une personne à la Région Grand Est.

M. le Président indique qu'il s'agit en tout cas d'un sujet qui n'échappe pas au Signe et sur lequel seront portés beaucoup d'efforts. Les services du Signe prendront contact avec les personnes qui pourront les aider.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter cette délibération et d'apporter les modifications au tableau des postes et des effectifs du Signe.

6. Modification de l'organigramme (délibération 20251031-CA-16)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé de modifier l'organigramme en correspondance avec ce qui vient d'être présenté dans la délibération précédente sur le tableau des postes et des effectifs.

Elle précise que le Signe reste sur la même structure avec 2 pôles artistiques qui ne bougent pas : la création et transmission et la médiation et diffusion.

La modification se joue au niveau de l'ensemble des agents, administratifs et techniques, étaient rattachés au poste de Secrétaire général.

Maintenant, il y aura, comme pour les autres pôles, un responsable, administratif et financier, qui encadrera les agents qui ont un rôle juridique et en ressources humaines, et qui prendra les missions financières.

Quant aux agents techniques qui sont le gestionnaire maintenance informatique et supports et le régisseur bâtiment, ils resteront rattachés à la Secrétaire générale.

Il paraissait effectivement compliqué de recruter un responsable administratif et financier ayant en plus les compétences techniques informatique et bâtiment.

Il est donc proposé de délibérer et de décider d'approuver cet organigramme qui est la version 5 de l'organigramme du Signe.

M. le Président précise que le nombre d'effectif normal au Signe est de 21 personnes.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de modifier l'organigramme prenant en compte les suppressions et création de postes présentées précédemment.

7. Modification du règlement de formation (délibération 20251031-CA-17)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, dans le cadre du CACTÉ, un des engagements du Signe est de favoriser le co-voiturage et les transports en commun pour les agents lors de leurs déplacements en mission et en formation.

En effet, les agents ont fait remarquer, à juste titre, que le règlement de formation n'était pas assez clair à ce sujet car eux aussi s'inquiètent de la transition écologique.

Il est donc proposé de modifier ce règlement en y apportant une précision ; il est demandé à l'ensemble des agents du Signe de prioriser l'utilisation des transports en commun ou le co-voiturage.

L'utilisation d'autres moyens de transport tels que le véhicule de service ou le véhicule personnel, peut être autorisée en cas, par exemple, de problèmes de train ou autre.

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Dans ce cas, la demande doit être paraphée lors de la demande de mission ou de formation, la Direction acceptera ou pas selon la situation d'utilisation d'autres moyens de transport.
Bien évidemment, la Direction ne refusera pas de mission ou de formation.

En parlant de co-voiturage, M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que les agents du Signe commencent à l'étendre ; et cela commence à bien fonctionner même si cela fait à peine 6 mois qu'ils se sont lancés dans cette démarche.

Par exemple, les formations CNFPT sont assez larges et globalisantes et il y a sûrement des agents de l'Agglomération de Chaumont qui y participent.

Autre exemple, M. Jean-Michel GERIDAN et Mme Virginie GUILLAUME étaient invités au Parc National des Forêts ; c'est un agent de l'Agglomération de Chaumont qui les a emmenés, ainsi qu'un agent de l'Office du tourisme.

Mme Virginie GUILLAUME dit que le Signe affirme son engagement dans ce sens-là par le biais de la modification du règlement de formation

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'apporter au règlement intérieur de formation des agents du Signe les modifications inscrites dans la nouvelle version de ce règlement.

8. Décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2025 (délibération 20251031-CA-18)

Mme Virginie GUILLAUME indique que la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2025 revoit le budget de fonctionnement et d'investissement à la hausse, une hausse de 5 890 €, et qui porte un budget total de 2 254 889,94 € (2 056 977,33 € en fonctionnement et 197 912,61 € en investissement).

L'augmentation des subventions et des aides publiques a permis l'augmentation des recettes. Il s'agit des appels à projets liés à l'Éducation Artistique et Culturelle et notamment le PREAC, et les publics à besoins spécifiques.

Le Signe a également une forte augm
propres, la librairie-boutique et la billetterie, qui se
développent depuis cette année, et le succès des inscriptions
aux workshops pendant la Biennale.

En miroir, les dépenses ont été revues.

Les dépenses relatives aux activités ont été revues à la baisse,
mais à côté de cela, le fonctionnement augmente, c'est-à-dire la
gestion du bâtiment mais aussi l'administration qui
représentent des sommes conséquentes.

Le montant de la masse salariale est maintenu.
Nous sommes là sur une décision modificative, mais nous le
verrons lorsque le budget sera finalisé.

Le Signe a pour habitude de prévoir 60 000 € d'imprévus par
sécurité, où y est d'ailleurs notée la TVA intracommunautaire,
une sacrée surprise pour le Signe.

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

M. Christophe LASSERTEUX indique que cela a aussi été une
surprise pour l'administration des finances publiques.

Il précise que, pour autant, le GIP était informé de ces
dispositions puisqu'il avait opté, à son ouverture, pour un
régime dérogatoire des acquisitions intracommunautaires.
C'est-à-dire que le GIP était non assujetti à la TVA dans le cadre
des acquisitions intracommunautaires à condition qu'il
n'acquiert pas plus de 10 000 € de biens.

Cette année, il y a eu un contrôle, peut-être national, mais sûr
dans tous les départements de la Région Grand Est.
Ce contrôle a été réalisé à partir de fichiers des douanes. Il a
abouti sur des listes de sociétés qui devaient de la TVA
intracommunautaire, comme le GIP, et depuis 2022 ; pas avant
parce qu'il y a prescription.

M. Christophe LASSERTEUX indique que le contrôle n'est pas
encore réalisé en totalité, ils n'ont pas encore les chiffres
précis.

M. Christophe LASSERTEUX propose d'abonder le budget juste
pour le contrôle sur les acquisitions de 2022. Le Signe a ajouté
12 000 € de dépenses, 12 000 € de TVA, sachant qu'il pense qu'il
devrait y avoir un montant autour des 9 000 €, et cela pour une
année ; tout dépend des diverses acquisitions, s'il s'agit de
l'acquisition de biens ou de la prestation de service, ce n'est
pas le même taux de TVA.

Une équipe dédiée travaille sur ce dossier, qui est en train de
tout contrôler. Ils auront bientôt les chiffres.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le **12 MARS 2026**

ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Bescher
Levrault

M. Christophe LASSERTEUX est désolé
des chiffres précis pour l'instant.

Mme Virginie GUILLAUME dit que, sur 3 années, il avait été
annoncé au Signe la somme d'environ 59 000 €.

Mme Christophe LASSERTEUX qu'il s'agissait d'une première
estimation.

Le Signe est quand même ouvert depuis 2017, M. Paul FOURNIE
demande s'il n'y a pas eu d'alerte auparavant.

M. Christophe LASSERTEUX dit que c'est la première fois qu'ils
ont ce contrôle au sein des Finances Publiques. Ils découvrent
eux-mêmes ce contrôle qu'ils ne connaissaient pas du tout.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe, comme tous les
Centres d'art, travaille avec des artistes européens.
Pour la plupart, l'argent va pour le façonnage d'éditions.
Il pense que cette situation va toucher beaucoup de personnes
qui travaillent à l'échelle européenne.

M. Jean-Michel GERIDAN positive et dit que, si le Signe est soumis
à la TVA, il peut aussi en récupérer et, logiquement, il se
retrouverait gagnant dès l'année prochaine.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute qu'ils vont analyser la situation.

Même si ce n'est pas lui qui a conclu cet engagement, M. Jean-
Michel GERIDAN, en tant qu'actuel responsable, indique que c'est
de sa faute.

Il dit avoir manqué de vigilance sur cet aspect.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que M. Christophe LASSERTEUX a
indiqué que les Finances Publiques découvriraient cette situation
pour la première fois, que cela n'a jamais été signalé, aucune
alerte n'a été faite.

En tout cas, le Signe a fourni toutes les pièces justificatives
pour avoir le calcul au plus proche, puisque les premières
sommes annoncées étaient, semble-t-il, un petit peu délirantes ;
elles ne correspondaient absolument pas à ce que le Signe avait
fait comme achats dans la Communauté Européenne sachant que
c'est souvent de la prestation de service. Ce sont des artistes
qui sont invités, et quelques éditions.

Le Signe espère avoir du moins le ratio et pouvoir procéder à
cette régularisation le plus vite possible avant qu'il y ait des
pénalités.

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'en faisant un calcul avec les
dépenses réellement effectuées par le Signe pendant ces années,
et en partant sur 20 % pour la totalité des dépenses, ce qui ne

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

sera de toute façon pas le cas, nous
moindre de ce qui a été annoncé.

Le Signe est en attente de vérification mais nous serions plus
proche des 40 000 € que des 60 000 € sur 3 ans.

M. Jean-Michel GERIDAN ironise et dit que le Centre national du
graphisme n'accueillera plus que des artistes français,
domiciliés en France.

Mme Virginie GUILLAUME indique que cela pose effectivement la
question des décisions et des choix artistiques.

Ce seront des choix à faire selon le budget à disposition.

Mme Régine PAM demande ce qui a motivé cette évolution fiscale.

M. Christophe LASSERTEUX répond que ce n'est pas une évolution
fiscale mais qu'il s'agit du Code Général des Impôts.

Sauf que ce contrôle sur les personnes morales qui bénéficient
du régime dérogatoire est effectué, pour eux, pour la première
fois. Avant, il pense que c'était de la compétence des douanes.

Ce n'est pas connu de la DGFIP. Même les services fiscaux, qui
sont plus spécialisés, sont tombés des nues. Les premiers
chiffres qui ont été donnés étaient vraiment des chiffres bruts
par rapport à la liste.

Mme Florence FORIN découvre ce sujet.

Il serait intéressant pour eux d'avoir les détails de cette
question de dérogation qui a été prise à l'origine du GIP, ainsi
que cette question des seuils qui auraient été dépassés à un
certain moment d'après cette analyse du contrôle des douanes
qui a fait ressortir des seuils insuffisants ou inférieurs à ceux
prévus.

Elle aimerait bien avoir ces informations assez rapidement pour
pouvoir vérifier tout ça, non seulement pour le Signe mais aussi
pour d'autres structures.

Elle demande à M. Justin VANCAPPEL s'il a d'autres informations
à communiquer sur ce sujet.

Il lui répond que non. Comme pour la DRAC, c'est la première fois
qu'on lui remonte ce cas.

Il est preneur d'une synthèse ou d'un document qui lui
permettrait de reprendre ces recherches à tête reposée et
communiquer l'information au niveau national pour ce qui
concerne la DGCA.

M. Jean-Michel GERIDAN confirme que le Signe va faire un résumé
de cette affaire rapidement.

M. le Président relève le résultat librairie-boutique pour plus de 40 000 €, ce qui est quand même une belle performance.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2025 du Signe, centre national du graphisme.

9. Débat d'orientation budgétaire 2026 (délibération 20251031-CA-19)

M. le Président indique que c'est un budget avec un total différent puisqu'il n'y a pas de Biennale.

Mme Virginie GUILLAUME précise qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire ; ce n'est pas encore le budget prévisionnel qui, lui, sera présenté au mois de mars l'année prochaine.

M. Frédéric FABRE demande si le Signe anticipe les problématiques du budget.

En effet, globalement, il risque d'y avoir quelques restrictions budgétaires. À un moment, il va falloir prendre le taureau par les cornes et certainement avoir des économies de faites. Est-ce que cette affaire a été prise en compte et anticipée ?

Mme Virginie GUILLAUME répond qu'elle est anticipée d'une première manière par le biais des imprévus qui se trouvent sur la ligne 8.3 sur le document joint à la délibération, avec 98 000 €, sachant que 48 000 € seraient réservés pour la TVA intracommunautaire. Ce qui serait le maximum ; Mme Virginie GUILLAUME pense que ce sera en-dessous, mais il faut attendre la confirmation.

Par ailleurs, aucune recette n'a été rentrée concernant les appels à projets sachant que le Signe répond quand même à un certain nombre d'appels à projets pour lesquels il y aura forcément des retours positifs.

Mme Virginie GUILLAUME confirme que le budget est vraiment prévu de façon sécuritaire et de façon minimale. Effectivement, s'il y avait de grosses baisses, cela impacterait les activités, et en premier lieu les expositions ou les activités en lien avec l'éducation artistique et culturelle, puisqu'en ce qui concerne le fonctionnement, le Signe ne peut pas faire moins que ce qui est prévu là.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le eu un budget constant depuis qu'il est là, autour de 2 200 000 €/2 300 000 €.

Là, le Signe est sur un budget de 1 900 000 €, il a donc déjà anticipé peut-être une perte de 300 à 400 000 €.

Il ajoute que certaines choses ont déjà été retirées telles que les résidences autonomes, les résidences collaboratives. Il rappelle que le Signe n'a pas eu un centime de « Produire, mieux diffuser » qui avait été fait entre l'international et d'autres régions.

Seules les résidences d'auteurs ou les résidences intégrées à des projets d'expositions ont été gardées.

La collaboration internationale et la formation professionnelle ont également été supprimées.

Et, ce qui fait le plus mal au cœur, le Signe n'a pas prévu de produire d'éditions.

Par rapport à la librairie-boutique, le café et la billetterie, cela a été vu de manière très basse mais Mme Virginie GUILLAUME dit que le Signe sera forcément au-dessus.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, et cela sera à voir aussi avec le CACTÉ, depuis maintenant 4-5 ans, le Signe travaille à des projets d'expositions qui fonctionnent un peu comme « marabout bout de ficelle » dans le sens où une partie de l'exposition précédente sert à la suivante.

Avant qu'il n'arrive, M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que chaque exposition coûtait environ 70 000 €. Aujourd'hui, une exposition coûte 20 000 € à 40 000 € au grand maximum, mais cela est très rare, c'est pendant la Biennale.

Et là nous le voyons aussi, et c'est un bon exemple, avec l'Atelier national de recherche typographique à la Galerie, le Signe est sur un budget de 7 700 €. Déjà, il s'agit d'une coopération internationale qui est portée par l'École d'art de Nancy, mais en plus, le plus important a déjà été produit durant la Biennale. Là, c'est une autre version de l'exposition avec le même mobilier. Cela permet de baisser progressivement les coûts tout en gardant exactement la même enveloppe pour la rémunération artistique et le nombre d'artistes qui viennent.

Le tour de force du Signe est d'avoir, en ce moment, environ 150 artistes qui passent dans ses murs dans l'année, et de conserver cette rémunération artistique, cet équilibre générationnel, équilibre paritaire femmes-hommes.

M. Frédéric FABRE demande s'il y a une marge de manœuvre sur la partie dépenses structurelles. Il a vu que dans la comptabilité analytique c'était en augmentation.

Mme Virginie GUILLAUME répond qu'il y en a peut-être une sur les fluides. Elle sait que c'est en pré-étude au niveau de la Ville, il se peut, qu'à un moment donné, le Signe soit relié au réseau de chaleur, ce qui permettrait une économie de 20 à 25 %.

Mais c'est une pré-étude et ce n'est pas le Signe qui la mène.

Sinon, sur les frais fonctionnels, le Signe ne voit pas d'autres subtilités. Des économies ont été faites sur la téléphonie, le Signe passe maintenant par la fibre.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe appréhende, est-ce que c'est une rumeur ou pas, mais lorsqu'il y a un SSIAP, il doit intervenir 6 heures quoi qu'il arrive.

Cela va changer tout le fonctionnement de la structure. Maintenant, il n'est plus possible de prendre un agent de sécurité pour 2 heures, c'est 6 heures minimum.

Si le Signe doit payer ces 2 heures journalières, il sera obligé de changer ses horaires d'ouverture.

Dans ce cas, le Signe n'anticipe pas mais il subit. Ce sont en ce moment des discussions.

Mme Virginie GUILLAUME indique que, comme toutes les structures, le Signe s'adapte aux propositions et non pas l'inverse.

M. Paul FOURNIE dit que si c'est le cas, c'est-à-dire devoir payer pour 6 heures au minimum, c'est la catastrophe.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il s'est entretenu sur ce sujet avec la Directrice de la Culture de la Ville.

Mme Régine PAM demande de quelle source vient cette information.

Mme Virginie GUILLAUME répond que c'est le prestataire du Signe qui a donné cette information.

Après, c'est une convention collective, cela ne regarde pas le Signe. Mais les prestataires qui proposent de la sécurité vont forcément augmenter leurs tarifs pour pouvoir rémunérer leurs agents.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que le Signe n'aura peut-être pas forcément besoin d'adapter ses horaires mais il subira l'augmentation.

Quand les SSIAP interviendra 4 heures au Signe, leur employeur devra les payer 6 heures. Ce sera forcément répercuté sur le marché. Le Signe verra sur les marchés qu'il va prochainement lancer, mais c'est certain, ce sera beaucoup plus cher.

Mme Régine PAM dit que l'idée des 6 heures pour un employeur peut se traduire par la mutualisation entre plusieurs clients.

Mme Virginie GUILLAUME l'approuve m qui le gèrent directement, ce n'est pas le Signe. Mais il y aura forcément une répercussion financière. Elle ajoute que ce sont aussi des employeurs qui ont beaucoup de mal à recruter.

Mme Florence FORIN aurait souhaité avoir un peu plus de détails sur ce que le Signe souhaite faire artistiquement l'année prochaine.

Il y a beaucoup de détails sur la prudence dans laquelle le Signe avance, et c'est très bien, car effectivement ils n'ont pas vraiment tous les éléments en main pour pouvoir concrètement dire « Allez-y » et ça ira.

En tout cas, le fait de travailler sur cette notion de prudence est essentiel.

Est-ce qu'elle peut avoir plus d'éléments sur l'organisation artistique et culturelle de l'année prochaine ?

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y aura les expositions suivantes :

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

« L'Herbier de Gustave Dutailly », du 26 novembre 2025 au 28 juin 2026 : parcours patrimonial autour de la collection de Gustave Dutailly, collectionneur, botaniste. En fait il collectionnait des images comme des herbes.

Cela permet, à la sortie de la Biennale, de se plonger dans le fonds d'affiches de la Ville de Chaumont avec des pièces contemporaines ;

« Avant et après la lettre », des affiches et leurs maquettes dans la collection Dutailly, du 29 octobre 2025 au 25 janvier 2026.

Ce qui est intéressant est que ce collectionneur signifie comment il présentait des œuvres. Il faisait l'acquisition d'œuvres, et pour mémoire, il les arrachait même des murs de Paris, puis allait dans les salles de ventes, rencontrait les artistes.

Il se trouve que, dans la collection, il y a environ une cinquantaine de pièces qui sont les esquisses, maquettes et dessins préparatoires d'images finales.

Cela est quelque chose d'inédit, certaines images ne sont jamais sorties des couloirs ;

Fin février 2026, « les Petits Spécimens » qui fêteront leur dixième édition. Avec cette exposition, le Signe va présenter là le travail de Betty Bone, illustratrice jeunesse, qui traite d'abstraction, de narration

« Expo d'automne » : de Vanessa Vérillon, avec la complicité de Vanina Pinter, qui est une affichiste.

Cela fait 10 ans que le Signe est ouvert, et on a assez peu donné la parole à ces créateurs d'affiches mais qui

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

viennent plutôt du monde de la
est vraiment dans cette tradition du peindre, qui semble
intéressant de voir. C'est l'école de Michel Quarez, de
Grapus.

Le Signe poursuit bien évidemment toutes ses actions de
médiation autour de la graphie, du trait et du jeu avec plusieurs
éditeurs.

Il y aura, lors du PREAC (Pôle de ressources pour l'éducation
artistique et culturelle), des auteurs et autrices et les Éditions
du Livre puisque le Signe développe un programme pour les
professionnels de l'éducation et du monde des arts, un parcours
de formation à destination des prescripteurs.
Cela aura lieu en mars prochain.

Le Signe mettra également en jeu certains ateliers qui ont été
conçus cette année avec notamment Delphine Mistler, Zig Zagou.
Ce sont des jeux de cartes qui permettent de traiter de
partitions musicales. Cet atelier a d'ailleurs déjà été fait avec
des professeurs du conservatoire de la Ville de Chaumont.

Sur la transmission, le Signe a mis dans le budget une ligne
résidences auteurs, même si là, pour l'instant, le Signe n'a pas
les moyens de lancer la revue du Signe, quelques crédits ont été
gardés pour commander les textes à des auteurs et des autrices
sur la question du livre.

Parce que mine de rien, le Signe Design c'est aussi ce qui permet
la diffusion de la pensée du design graphique contemporain à
l'extérieur de nos murs. C'est une revue qui est plutôt bien
distribuée ; sur 2 000 exemplaires, il y en a 1 000 qui sont vendus
à l'étranger.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y a la TVA, mais il y a aussi
d'autres problèmes qui se posent.

Il est vrai qu'avec la fin du service « Livres et brochures » pour
les envois à l'étranger, cela empêche le Signe de déposer ses
livres à l'étranger, même dans l'espace européen. Les frais ont
beaucoup augmenté.

Et il y a aussi les tarifs américains qui font que depuis cette
rentrée, le Signe n'a plus aucun livre distribué aux Etats-Unis
alors qu'il avait les 2 plus grandes librairies indépendantes de
Boston et de New-York qui distribuaient jusqu'à cette année.

Le Signe va de nouveau réfléchir à la forme.

Si le Signe ne peut plus diffuser la revue à l'étranger à cause
des tarifs douaniers qui sont devenus prohibitifs, et des tarifs
postaux, est-il encore utile, puisque l'un des grands frais de
cette revue sont véritablement la traduction et les corrections
de textes, de continuer sous cette forme ?

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

Bernier
Levrault

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN revient sur l'activité et indique qu'il y a, en moyenne, une dizaine de workshops par an.

Il y a les workshops organisés par le Signe, mais aussi les workshops organisés par des écoles d'art en France ou en Europe.

Il est assez commun que 2 écoles réservent le Signe une semaine entière ; souvent les Arts décoratifs de Paris ou encore l'école de Saint-Etienne.

Le Signe continue ses collaborations avec l'URCA (Université de Reims Champagne-Ardenne) avec la licence pro.

De même, le Signe organise un programme de conférences assez important avec le lycée Charles de Gaulle et dans lequel le Signe propose aussi aux professeurs de ce lycée de formation d'influer sur la programmation du Signe.

Le Signe est ravi de faire le plein à chaque fois de ses conférences. Ce sont tout de même des salles de plus de 350 personnes.

Et il ne faut bien sûr pas oublier tous les concerts et les événements conférence qui se passent dans l'espace café, puisque le Signe est aussi un espace de vie dans lequel transitent des personnes pour jouer.

M. Jean-Michel GERIDAN en profite pour annoncer les 2 derniers événements du Signe de 2025 :

- le 21 novembre 2025 : un concert de jazz avec le groupe local Aujon ;
- le 13 décembre 2025 : un concert de Noël avec l'ensemble vocal Montéclair ; le Signe profitera de cette occasion pour ouvrir l'Herbier de Gustave Dutailly.

Il n'y a pas d'autres questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de :

- prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base des documents de programmation 2026 et du budget prévisionnel 2026 présenté de façon analytique, indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel ;
- d'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base des documents de programmation 2026, du budget prévisionnel 2026 ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

10. Information relative au choix de l'agent

Mme Virginie GUILLAUME indique que ce point d'information a été présenté aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 28 octobre 2024.

Le Signe devait faire un choix :

- soit le Signe choisissait l'agent comptable assignataire de la Ville de Chaumont ;
- soit le Signe faisait le choix libre d'un agent comptable.

Le Signe avait fait le choix d'être rattaché à l'agent comptable assignataire de la Ville de Chaumont qui est M. Christophe LASSETEUX.

Ce choix avait été fait pour l'année 2025.

Il est proposé de faire le même choix pour l'année 2026.

M. Christophe LASSETEUX demande si le choix est bien fait sur le mode de gestion et non pas par rapport à la personne.

Mme Virginie GUILLAUME lui confirme que oui.

M. Christophe LASSETEUX précise que le GIP est géré comme les autres collectivités, telles que la Ville et l'Agglomération de Chaumont, au sein du SCG de Chaumont dont il est le comptable. Et à ce titre, il n'y a plus d'indemnités de conseil à donner au comptable.

Ce n'est pas indiqué dans la décision modificative mais Mme Virginie GUILLAUME précise que la ligne est à zéro.

M. le Président remercie M. Christophe LASSETEUX pour cette précision.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

11. Questions diverses

M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration de l'opportunité pour le Signe d'avoir une collection d'affiches anglaises du XIX^{ème} siècle qui provient de la succession de l'ancien Directeur de l'Opéra, M. Hugues Gall.

Par l'intermédiaire de M. Luc CHATEL ainsi que d'autres personnes, on a donné l'opportunité au Signe de récupérer ces affiches qui sont au nombre de 44.

M. le Président précise que c'est une donation à titre gratuit.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 12 MARS 2026
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE



Sur le principe, Mme Christine GUILL
donné leur accord.

M. le Président indique que les conditions du don ont été
éclaircies.

Dès mardi prochain, M. le Président et M. Jean-Michel GERIDAN
vont aller voir l'état de conservation de ces affiches qui, selon
M. Jean-Michel GERIDAN, sont particulièrement intéressantes.

À partir de ce moment-là, ils décident définitivement de
l'acceptation de cette succession à titre gratuit.

Il n'y aura pas d'autres conditions si ce n'est qu'il va falloir
les transporter de Paris à Chaumont, après l'œil de M. Jean-
Michel GERIDAN sur ces affiches.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que c'est un lot de 44 affiches.
Ce sont des affiches petit format.

Ce qui est intéressant, c'est que ce sont des affiches
typographiques qui arrivent juste avant l'invention de l'affiche
illustrée.

Pour le Signe, elles ont quand même une importance parce que,
technologiquement, cela permet aussi d'expliquer aux visiteurs,
surtout dans les parcours patrimoniaux, que l'affiche illustrée
grand format est une invention, pour laquelle d'ailleurs Jules
Chéret avait gagné une médaille d'or pour l'ingénierie du
dispositif. Ce dispositif n'existait pas avant.

Il faut savoir que Gustave Dutailly ne collectionnait pas
d'affiches typographiées.

Autre choses intéressante, ces affiches typographiées, pour
certaines, reprennent des motifs des compagnies de théâtre que
nous retrouvons dans la collection Dutailly.

Cela permet donc de comprendre le basculement d'une époque à
une autre.

Nous savons tous que les réserves sont saturées mais il se trouve
que cette collection, même si elle semble imposante avec
44 affiches, est composée de petits formats ; ce sont des formats
A3 qui peuvent se caser un peu partout.

Pour conclure, il y a cette question pratique, mais aussi la
question de l'intérêt historique au regard de la collection
Dutailly. Et, dernière chose, c'est entièrement légué sans aucune
autre condition si ce n'est le transport.

La collection va donc être expertisée mardi prochain pour voir
si les affiches ne sont pas dégradées par l'humidité et/ou les
champignons.

Dans ce cas, le Signe ne les prendrait pas.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE

M. le Président indique que c'est évidemment la Ville de Chaumont qui en sera propriétaire.

M. Paul FOURNIE dit que, sur le principe, ils sont ouverts et contents de voir que le Signe continue à attirer les dons, bien que la Ville de Chaumont reste propriétaire du fonds même si elle en délègue la gestion au Signe.

Pouvons-nous gérer correctement ce don ? Ce n'est pas tout d'accepter mais il faut avoir l'ambition de ses moyens et être capable de gérer correctement.

Effectivement, il est question là d'une quarantaine d'affiches format A3, cela ne pose pas de problèmes.

Ce n'est pas comme certains dons que la Ville a eus de plusieurs centaines d'affiche de très grands formats où là, cela posait des questions d'ordre purement moyens.

Mais là, c'est effectivement une belle opportunité, et la Ville est très heureuse et très fière de pouvoir accueillir potentiellement ce don dans de bonnes conditions.

M. le Président rappelle que tout ceci a été apporté par M. Luc CHATEL qu'il remercie, et M. Guillaume CERRUTTI, Président de Christie's, sur cette succession importante de l'ancien Directeur de l'Opéra de Paris.

Mme Florence FORIN trouve que c'est vraiment une très belle opportunité.

Effectivement, comme M. le Président l'a dit, Hugues Gall a été un grand Directeur de l'Opéra de Paris.

Nous pouvons imaginer que ce sera une visibilité encore supplémentaire pour le Signe à Chaumont que d'avoir ces quelques affiches qui risquent d'être extrêmement intéressantes comme l'a très bien expliqué M. Jean-Michel GERIDAN.

Mme Véronique MARRIER veut juste redire la grande satisfaction de ce qui s'est produit cette année à la Biennale pour le milieu du design graphique en France.

Il y a eu énormément de visites, on en a beaucoup parlé. Il y a eu énormément d'étudiants de toutes les écoles d'art.

Nous avons vraiment besoin de ce rendez-vous qui n'a lieu malheureusement que tous les 2 ans.

En tout cas, cela a fait à tous beaucoup de bien de se retrouver, et beaucoup d'écoles disent, après coup, à quel point cela a été très important pour leurs étudiants de travailler sur les workshops, mais aussi de se retrouver et de célébrer ces très très belles expositions par ailleurs avec une programmation très diverse et très intéressante sur le fond et les différents travaux menés.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le **12 MARS 2026**
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA01-DE



Il n'y aura pas de Biennale l'année prochaine. MARRIER dit que cette programmation à venir est très intéressante. Elle trouve notamment très positif de valoriser le travail de Vanessa Vérillon qui était d'ailleurs dans la commande Messages/Images avec Vanina Pinter, et qui est assez méconnue. Elle a pourtant un travail très conséquent, très important qui a fait l'objet d'une exposition l'année dernière. C'est vraiment très réjouissant de valoriser des graphistes français.

Par ailleurs, l'idée de montrer ces maquettes et ces affiches « Avant et après la lettre » de la collection Dutailly est aussi un axe et une proposition que Mme Véronique MARRIER trouve très intéressante, très pédagogique pour comprendre comment construire, réaliser les affiches à l'époque.

Il y a beaucoup d'étudiants et même des gens du grand public qui vont découvrir beaucoup de choses.

Encore une fois, très intéressants que ces axes et propositions de cette année, et de l'année à venir.

Merci beaucoup pour cela.

Conseil
d'Administration

31 octobre 2025

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN la remercie ainsi que tous les autres partenaires qui ont été présents à la Biennale. Il y a eu beaucoup de co-productions cette année.

M. Jean-Michel GERIDAN a le plaisir de dire que, pour la première fois de son histoire, le Signe est à 45 visiteurs de passer les 30 000 visiteurs cette année.

En tout cas, ce qui a été considéré comme une espèce de folie de faire durer la Biennale 5 mois, cela montre bien que le Signe a réussi à attirer du public extérieur, et que c'était la bonne solution d'avoir une ouverture et une clôture avec des événements intermédiaires qui ponctuent.

En effet, la Ville de Chaumont c'est 1 000 hébergements via les internats et 250 chambres d'hôtel au maximum.

Il est donc obligé d'avoir des temps forts qui ponctuent sinon, nous n'y arrivons pas.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et leur participation, et surtout de leur soutien, ce qui est absolument fondamental pour la vie du Signe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence			
20260306CA02			
Objet de la délibération			
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8
Date de la convocation			
20/02/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU la convention constitutive du Signe, notamment son article 7.3 ;

VU la convention de mise à disposition des biens immobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2018/9 en date du 15 février 2018 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20180220CA05 en date du 20 février 2018 ;

VU l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens immobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2020/27 en date du 27 février 2020 ;

VU l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des biens immobiliers en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2021/13 en date du 13 février 2021 ;

VU l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des biens immobiliers en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2024-17 en date du 22 février 2024 ;

VU la convention financière entre la Ville de Chaumont et le GIP le Signe pour l'année 2025, en vertu de la délibération de la Ville de Chaumont n°2024/138 en date du 12 décembre 2024, et de la délibération n°20250630CA09 du Conseil d'administration du Signe, en date du 30 juin 2025 ;

VU l'avenant de prorogation de l'acte constitutif du Signe, en vertu de la délibération n°2025/87 du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 23 juin 2025, et de la délibération de l'Assemblée Générale du Signe n°20250630 en date du 30 juin 2025 ;

VU la Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 entre le GIP le Signe, l'Etat, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont, renouvelée pour la période 2025-2027, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2025/137 en date du 06 novembre 2025 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20251031CA12 en date du 31 octobre 2025.

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens immobiliers définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens immobiliers pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP et déterminant les droits et obligations réciproques des parties.

Cette convention prend fin le 31 mars 2026 et nécessite la rédaction d'une nouvelle convention suite à la prorogation du GIP le Signe pour 9 ans jusqu'au 15 mars 2035.

Cette nouvelle convention a pour objet :

- la mise à disposition des biens immobiliers, propriété de la Ville de Chaumont, au GIP le Signe, en précisant les conditions et modalités de leur mise à disposition à titre gracieux pour permettre l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP ;
- de rappeler les droits et obligations réciproques des parties.

Elle prend effet à compter du 01/04/2026, pour 9 ans (durée de la reconduction du GIP), jusqu'au 31 mars 2035.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- d'acter les conditions et les modalités de mise à disposition des biens immobiliers telles que prévues dans la nouvelle convention de mise à disposition ci-annexée et ses annexes ;
- d'autoriser le Directeur général du Signe à signer cette convention.

Annexes :

- Annexe 1 : Convention de mise à disposition de biens immobiliers ;
- Annexe 2 : Cartographie ;
- Annexe 3 : Plan de situation / Cadastre ;
- Annexe 4 : Récapitulatif des locations d'espaces / Mise à disposition des locaux / Rétrocessions de jouissance des locaux ;
- Annexe 5 : Répartition de prise en charge des dépenses ;
- Annexe 6 : Procès-verbal de la commission de sécurité ;
- Annexe 7 : Attestation d'assurance.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence			
20260306CA03			
Objet de la délibération			
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8
Date de la convocation			
20/02/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU la convention constitutive du Signe, notamment son article 7.3 ;

VU la convention de mise à disposition des biens immobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2018/9 en date du 15 février 2018 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20180220CA05 en date du 20 février 2018 ;

VU la convention de mise à disposition des biens culturels, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2018/9 en date du 15 février 2018 et la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20180220CA07 en date du 20 février 2018 ;

VU la convention de mise à disposition des biens mobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2018/9 en date du 15 février 2018 et la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20180220CA06 en date du 20 février 2018 ;

VU la convention financière entre la Ville et le GIP le Signe pour l'année 2025, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2024/138 en date du 12 décembre 2024 et de la délibération n°20250630CA09 du Conseil d'administration du Signe, en date du 30 juin 2025 ;

VU l'avenant de prorogation de l'acte constitutif du Signe, en vertu de la délibération n°2025/87 du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 23 juin 2025, et de la délibération de l'Assemblée Générale du Signe n°20250630 en date du 30 juin 2025 ;

VU la Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 entre le GIP le Signe, l'Etat, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont, renouvelée pour la période 2025-2027, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2025/137 en date du 06 novembre 2025 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20251031CA12 en date du 31 octobre 2025.

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens mobiliers définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens mobiliers public pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP et déterminant les droits et obligations réciproques des parties.

Cette convention prend fin le 31 mars 2026 et nécessite la rédaction d'une nouvelle convention suite à la prorogation du GIP le Signe pour 9 ans jusqu'au 15 mars 2035.

Cette convention a pour objet :

- la mise à disposition des biens mobiliers, propriété de la Ville de Chaumont, au GIP le Signe, en précisant les conditions et modalités de leur mise à disposition à titre gracieux pour permettre l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP ;
- de rappeler les droits et obligations réciproques des parties.

Elle prend effet à compter du 01/04/2026, pour 9 ans (durée de la reconduction du GIP), jusqu'au 31 mars 2035.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- d'acter les conditions et les modalités de mise à disposition des biens mobiliers telles que prévues dans la nouvelle convention de mise à disposition ci-annexée et ses annexes ;
- d'autoriser le Directeur général du Signe à signer cette convention.

Annexes :

- Annexe 1 : Convention de mise à disposition de biens mobiliers ;
- Annexe 2 : Liste des biens mobiliers ;
- Annexe 3 : Attestation assurance.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence			
20260306CA04			
Objet de la délibération			
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CULTURELS			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8
Date de la convocation			
20/02/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CULTURELS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU la convention constitutive du Signe, notamment son article 7.3 ;

VU la convention de mise à disposition des biens immobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2018/9 en date du 15 février 2018 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20180220CA05 en date du 20 février 2018 ;

VU la convention de mise à disposition des biens culturels, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2018/9 en date du 15 février 2018 et la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20180220CA07 en date du 20 février 2018 ;

VU la convention de mise à disposition des biens mobiliers, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2018/9 en date du 15 février 2018 et la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20180220CA06 en date du 20 février 2018 ;

VU la convention financière entre la Ville et le GIP le Signe pour l'année 2025, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2024/138 en date du 12 décembre 2024 et de la délibération n°20250630CA09 du Conseil d'administration du Signe, en date du 30 juin 2025 ;

VU l'avenant de prorogation de l'acte constitutif du Signe, en vertu de la délibération n°2025/87 du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 23 juin 2025, et de la délibération de l'Assemblée Générale du Signe n°20250630 en date du 30 juin 2025 ;

VU la Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 entre le GIP le Signe, l'Etat, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont, renouvelée pour la période 2025-2027, en vertu de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont n°2025/137 en date du 06 novembre 2025 et de la délibération du Conseil d'administration du Signe n°20251031CA12 en date du 31 octobre 2025.

Le travail du Signe a été reconnu en août 2020 avec l'obtention du label CACIN. Il récompense les lieux culturels dont l'État considère qu'ils représentent des « Centres d'art contemporain d'intérêt national ». Il témoigne de son soutien et garantit la liberté de création, de programmation artistique, et l'autonomie de leur direction.

Pour ce faire, le GIP doit disposer des biens culturels permettant l'accomplissement de ses missions conformément à l'article 7.3 de sa convention constitutive.

La Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré une convention de mise à disposition de biens culturels définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe les biens culturels pour l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP et déterminant les droits et obligations réciproques des parties.

Cette convention prend fin le 31 mars 2026 et nécessite la rédaction d'une nouvelle convention suite à la prorogation du GIP le Signe pour 9 ans jusqu'au 15 mars 2035.

La présente convention a pour objet :

- la mise à disposition des biens culturels, propriété de la Ville de Chaumont, au GIP le Signe, en précisant les conditions et modalités de leur mise à disposition à titre gracieux pour permettre l'exécution des missions de service public définies dans la convention constitutive du GIP,
- de rappeler les droits et obligations réciproques des parties.

Elle prend effet à compter du 01/04/2026, pour 9 ans (durée de la reconduction du GIP), jusqu'au 31 mars 2035.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- d'acter les conditions et les modalités de mise à disposition des biens culturels telles que prévues dans la nouvelle convention de mise à disposition ci-annexée et ses annexes ;
- d'autoriser le Directeur général du Signe à signer cette convention.

Annexes :

- Annexe 1 : Convention de mise à disposition de biens culturels ;
- Annexe 2 : Liste des biens culturels ;
- Annexe 3 : Attestation assurance.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe

centre national du graphisme
à Chaumont

Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 12 MARS 2026
ID : 052-130023237-20260306-20260306CA04-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence			
20260306CA05			
Objet de la délibération			
RAPPORT D'ACTIVITE 2025			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8
Date de la convocation			
20/02/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RAPPORT D'ACTIVITE 2025

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU l'article 3 de la convention constitutive précitée précisant son objet et ses missions ;

VU la délibération 2020731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'AG au CA à l'exception de ses compétences exclusives ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2025 ci-annexé et présenté en séance.

Annexe : Rapport d'activité 2025

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence
20260306CA06

Objet de la délibération
PLAN ANNUEL DE FORMATION 2026

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8

Date de la convocation
20/02/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PLAN ANNUEL DE FORMATION 2026

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours ;

VU le règlement intérieur de formation du Signe, centre national du graphisme, en vigueur ;

VU la délibération n°20250310CA04 du 10 mars 2025 relative au plan de formation annuel 2025 du Signe ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du CSA du Signe, relatif au plan de formation 2026, en date du 12 février 2026.

L'article 6 du décret du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public indique que :

« L'Assemblée générale ou, le cas échéant, le Conseil d'administration du Groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du groupement.

Toutefois, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au groupement, les personnels du Signe bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié. Une convention spécifique est conclue à cette fin entre le groupement et ce membre. ».

Bilan de l'année 2025 :

Les formations suivies au cours de l'année 2025 correspondent essentiellement à des actions de formation inscrites au plan de formation par l'administration. Sur 19 formations inscrites, 13 ont été réalisées :

- Les formations d'intégration pour les agents contractuels : 1 agent pour 10 jours de formation ;
- Les formations relatives au premiers secours : 3 agents pour 3 jours de formation ;
- Les formations relatives à la prévention des risques liés aux travaux en hauteur : 4 agents pour 8 jours de formation.
- Les formations relatives à la sécurité incendie : 3 agents pour 3 jours de formations.
- Les formations destinées à l'analyse d'un accident de travail : 1 agent pour 2 jours de formations.
- Les formations relatives à la gestion des ressources humaines et aux risques psychosociaux : 1 agent pour 4 jours de formation.
- Les formations relatives au domaine juridique : 1 agent pour 1.5 jours de formation.
- Les formations destinées à la gestion des conflits, du temps et de l'autonomie : 1 agents pour 2 jours de formation.

Les formations relatives aux risques psychosociaux pour le personnel encadrant n'étaient en revanche pas disponibles et seront prévues en 2026.

D'autres formations liées à la communication autour de la prévention, à la régie de recettes, au management de projet culturel n'ont pas eu lieu car n'ont pas été demandées par les agents.

En outre, une majorité des actions de formation recensées lors des entretiens professionnels 2024 et inscrites au plan de formation 2025 à la demande des agents, n'ont pas été réalisées.

En effet, sur 29 formations inscrites au plan de formation, seulement 10 ont été réalisées.

Sur ces 29 formations, 19 n'ont donc pas été réalisées :

- 17 n'ont fait l'objet d'aucune demande ;
- 1 était complète ;
- 1 a dû être annulée pour raisons personnelles.

Comme l'année précédente, il est rappelé que les fonctionnaires titulaires de la fonction publique ont des obligations annuelles en termes de formation et qu'il est important que les agents contractuels puissent suivre le même schéma et mettre à jour, voir augmenter, leurs compétences après 8 ans d'existence du Signe.

Une majorité des agents n'a pas donné suite aux demandes de formation inscrites au plan de formation lors de leurs entretiens professionnels 2024. Les 10 formations réalisées s'articulent comme suit :

- 4 agents du Pôle médiation et diffusion pour 4 formations (11 jours).
- 3 agents du Pôle fonctionnel pour 3 formations (6 jours) ;
- 2 agents du Pôle création et transmission pour 3 formations (8 jours) ;

On remarque également que les demandes de formation identifiées lors des entretiens professionnels sont relativement semblables d'une année sur l'autre et que ces demandes ne donnent pourtant pas systématiquement suite à des inscriptions. Cela pose la question de l'acquis des compétences des agents au cours de leurs contrats. Cet indicateur fera l'objet d'une évaluation lors des futurs entretiens professionnels.

Plan de formation 2026 :

Les besoins en formations ont été identifiés lors des entretiens d'évaluation professionnelle qui ont eu lieu en décembre 2025 (formations inscrites en couleur noire). Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent et ainsi, après analyse, de donner lieu à l'élaboration du plan de formation annuel 2026.

Les formations apparaissant en couleur bleue ont été ajoutées par l'administration (formations obligatoires et prise en compte de l'arrivée de nouveaux agents).

Pour cette année 2026, il est proposé de reconduire les grandes lignes directrices relatives au plan de formation de l'année 2025.

Il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations ou les spécificités liées à un établissement recevant du public.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuels et à la connaissance de leur statut de droit public en continuant à mettre en place les inscriptions à la formation d'intégration et de professionnalisation obligatoire des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CNFPT.

Les agents nouvellement recrutés seront formés, comme l'ensemble des autres agents, aux premiers secours ainsi qu'aux risques incendies et à la manipulation des extincteurs.

Le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux du Signe. Ce plan traduit pour l'année 2026 les besoins de formations individuels et collectifs.

Le plan annuel de formation 2026 proposé par le Signe s'articule autour de 4 grands axes habituels :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités

spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;

- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;

- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;

- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année 2026, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

La convention spécifique signée avec la Ville de Chaumont permet, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, qu'il puisse être recouru aux plans de formation de la Ville de Chaumont.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation annuel 2026 annexé.

Annexes :

- Annexe 1 : Plan annuel de formation 2026
- Annexe 2 : Bilan des formations 2025

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence
20260306CA07

Objet de la délibération
RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8

Date de la convocation
20/02/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE

VU le Code Général de La Fonction Publique et notamment ses articles L 452-40, L452-41 & L811-1 à 811-5 ;

VU l'article 25-2 de la Loi n°84-53 concernant le conventionnement des centres de gestion, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative ;

VU l'article 28 Loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du CSA du Signe, relatif au renouvellement de la convention Hygiène, sécurité et prévention des risques avec le CDG52, en date du 12 février 2026 ;

VU La convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène & sécurité au travail et en matière de prévention des risques avec le CDG52.

En plus des services déjà assumés par le Centre de Gestion de la Haute-Marne au titre de la cotisation obligatoire et de la cotisation additionnelle, pour le compte du GIP, Le Signe souhaite renouveler la convention d'accompagnement et d'assistance dans la réalisation des missions en matière de prévention des risques professionnels pour les 3 années à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer la convention Hygiène, sécurité et prévention des risques avec le CDG52 (ci-annexée).

Annexe : Convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Marne.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence
20260306CA08

Objet de la délibération
RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE EN MATIERE DE DEONTOLOGIE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8

Date de la convocation
20/02/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE EN MATIERE DE DEONTOLOGIE

VU le Code Général de La Fonction Publique et notamment ses articles L 452-40, L452-41 & L811-1 à 811-5 ;

VU l'article 25-2 de la Loi n°84-53 concernant le conventionnement des centres de gestion, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative ;

VU l'article 28 Loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du CSA du Signe, relatif au renouvellement de la convention Hygiène, sécurité et prévention des risques avec le CDG52, en date du 12 février 2026 ;

VU La convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène & sécurité au travail et en matière de prévention des risques avec le CDG52.

En plus des services déjà assumés par le Centre de Gestion de la Haute-Marne au titre de la cotisation obligatoire et de la cotisation additionnelle, pour le compte du GIP, Le Signe souhaite renouveler la convention d'accompagnement et d'assistance dans la réalisation des missions en matière de prévention des risques professionnels pour les 3 années à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer la convention Hygiène, sécurité et prévention des risques avec le CDG52 (ci-annexée).

Annexe : Convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Marne.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence
20260306CA09

Objet de la délibération
AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2026-2027 DU SIGNE / LA VILLE DE CHAUMONT POUR L'ANNEE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8

Date de la convocation
20/02/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2026-2027 DU SIGNE / LA VILLE DE CHAUMONT POUR L'ANNEE 2026

VU la délibération de la commission permanente du Conseil régionale (région Grand Est) n°25CP-1616, en date du 17 octobre 2025 approuvant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 avec le Signe et l'Etat ;

VU la délibération du Signe n°20251031CA12 en date du 31 octobre 2025 CPO relative à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 avec la Ville de Chaumont, la Région Grand est et l'Etat ;

VU la délibération de la Ville de Chaumont n°2025/137 en date du 06 novembre 2025 relative à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 avec le Signe, la Région Grand Est et l'Etat ;

VU la décision du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 11 décembre 2025, relative à l'avenant financier à la CPO 2025-2026-2027 du Signe.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter l'avenant financier à la CPO 2025-2026-2027 du Signe pour l'année 2026, décidé par la Ville de Chaumont (ci-annexée).

Cette convention fait référence à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 adoptée par les membres constitutifs du Signe (ci-annexée).

Annexes :

- Annexe 1 : Convention financière Ville de Chaumont 2026
- Annexe 2 : CPO 2025-2026-2027

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence			
20260306CA10			
Objet de la délibération			
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8
Date de la convocation			
20/02/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération 20250310CA07_1 du Conseil d'administration du Signe, en date du 10 mars 2025, portant adoption du budget primitif pour 2025 ;

VU la délibération 20250630CA10 du Conseil d'administration du 30 juin 2025 portant adoption de la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2025 ;

VU la délibération 20251031CA18 du Conseil d'Administration du 31 octobre 2025 portant adoption de la décision modification n°2 au budget primitif 2025 ;

VU la délibération 20241028CA23 du Conseil d'Administration du 28 octobre 2024 portant adoption du compte financier unique à partir des comptes 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- D'approuver le compte financier unique 2025 (ci-annexé), lequel peut se résumer de la manière suivante :
 - o Total des recettes : 1 857 240,90 (hors reprise de l'exercice précédent) :
 - 1 773 193,08 € de recettes de fonctionnement ;
 - 84 047,82 € de recettes d'investissement.
 - o Total des dépenses : 1 797 619,45 € (2 935,13 € de restes à réaliser inclus) :
 - 1 707 180,91 € de dépenses de fonctionnement ;
 - 90 438,54 € de dépenses d'investissement (2 935,13 € de restes à réaliser inclus).
 - o Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement) : excédent de 66 012,17 € ;
 - o Solde d'exécution d'investissement négatif de 6 390,72 €
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les recettes sont réparties comme suit, en pourcentage par rapport aux recettes totales :

- 65 % de contributions ;
- 8 % de subventions ;
- 6 % de ressources propres (dont 1 % de mécénat) ;
- 21 % correspondant aux amortissements, écritures spécifiques et reprise des résultats 2024.

Les dépenses, en pourcentage, par rapport aux dépenses totales sont réparties comme suit :

- 30 % pour les activités :
 - o 10,5 % pour les expositions ;
 - o 4,5 % pour la médiation ;
 - o 4,5 % pour la formation ;
 - o 5 % pour la communication ;
 - o 4,5 % pour le développement ;
 - o 1 % pour les éditions.
- 19 % pour le fonctionnement : 15,5 % pour le bâtiment ;
 - o 3,5 % pour l'administration.
- 46 % pour la masse salariale ;
- 4 % pour les dotations aux amortissements et les opérations spécifiques.

Les valorisations suivantes apparaissent en annexe du compte administratif :

- Gratuité du loyer de la Ville de Chaumont : 99 300 € ;
- Impression d'affiche Léopard graphique : 5 000 € ;
- Participation au catalogue de la Biennale (fourniture de papier Artico)

Paper : 7 000 € (lors des années de Biennale).

Afin de retracer la répartition du budget 2025 par projets, une édition de la situation budgétaire analytique est présentée en séance.

Celle-ci différencie les lignes budgétaires dédiées à la Biennale des lignes budgétaire « Hors Biennale ».

Le montant des dépenses liées à la Biennale de design graphique en 2025 s'élève à 876 870,75 euros.

Annexe : CFU 2025, version réglementaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence			
20260306CA11			
Objet de la délibération			
AFFECTATION DU RESULTAT 2025			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8
Date de la convocation			
20/02/2026			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération 20260306CA10 du Conseil d'Administration du Signe, en date du 06 mars 2026, adoptant le compte financier unique 2025 ;

Considérant que le compte financier unique 2025 adopté lors de cette séance du 06 mars 2026 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CIVILES 2024	VIREMENT LA 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT CIVILES REPORTER AU 2026
				C R			
INVEST	112 912 61 €		- 6 390 72 €	2 935 13 €	- 2 935 13 €	103 586 76 €	106 521 89 €
FONCT	318 818 37 €	- €	66 012 18 €			384 830 55 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la présente délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	384 830.55 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) :	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) :	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	384 830.55 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	-

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/03/2026

Référence
20260306CA12

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	8

Date de la convocation
20/02/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2026 et le 6 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme BURNICHON Marie-Cécile)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme BURNICHON Marie-Cécile

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BETHENOD Martin (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2026

VU l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération n° 20251031CA19 du 31 octobre 2025 relative au débat d'orientation budgétaire 2026 du Signe, centre national du graphisme ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2026 (ci-annexé) par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2026 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 2 193 830,53 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 003 218,64€ et la section d'investissement est équilibrée à hauteur de 190 611,89€ soit un total des deux sections de 2 193 830,53€.

La présentation analytique, des dépenses et des recettes, présentée en séance permet de faire le lien entre le budget primitif réglementaire et le programme d'activités 2026 du Signe.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 69% (1 510 000 €) du montant total des recettes se répartissant comme suit : 750 000 € pour la Ville de Chaumont, 400 000 € pour l'Etat et 360 000 € pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions représente 5% (107 554 €) des recettes, réparti comme suit :

- 42 000 € du Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions ;
- 40 000 € de la Région Grand Est : crédits d'investissement ;
- 10 000 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : projets Artistiques Globalisés (PAG) et PREAC ;
- 3 000 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) ;
- 12 554 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets.

Les ressources propres s'élèvent à 27 500 € (soit 1% du montant total des recettes), dont 13 000 € de recettes de mécénat.

Quatrième catégorie analytique de recettes, les opérations comptables s'élèvent à 548 776,38 € (soit 25% du montant total des recettes). En ce qui concerne les recettes d'investissement, les amortissements représentent 44 089,95 € (2% du montant total des recettes) sur 190 611,84 € de recettes d'investissement.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (2 003 218,64 €) et d'investissement (190 611,89 €) se répartissent en trois catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations comptables.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 488 828,69 € soit 22% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2026 du Signe et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 456 642,76 € et représentent 21% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (396 342,76 € soit 18%), en charges liées à l'administration du Signe (60 300 € soit 3 %).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 1 080 000 € soit 49% du montant total des dépenses réparties comme suit :

- 670 000 € liés aux agents contractuels ;
- 280 000 € relatifs aux agents mis à disposition ;
- 70 000 € de prestations chômage, le Signe étant en auto-assurance ;
- 60 000 € relatifs à d'éventuels risques statutaires (auto-assurance).

Les dépenses imprévues s'élèvent quant à elle à 60 000 €.

Annexe : Budget primitif 2026

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 10/03/2026
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

